

TITRES &c.

BILL (du conseil législatif) intitulé, "Acte pour consolider et amender les
"loix dans le Bas-Canada relatives au larcin et autres offenses qui y sont
"liées."

"Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée et informe cette chambre que le conseil législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

"CONSEIL LEGISLATIF, vendredi, 30 janvier 1829.

"Attesté,

(signé)

CHARLES DE LERY,
G. A. C. L."

[Reçu et lu pour la première fois dans la chambre d'Assemblée, samedi 31 janvier 1829.

Lu pour la seconde fois mercredi 4 février 1829.]

Attesté,

(signé)

WM. B. LINDSAY,
Dép. Greff. Ch. d'Assem.

BILL (du conseil législatif) intitulé, "Acte pour améliorer l'administration de
"la justice criminelle dans la province du Bas-Canada."

"Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée et informe cette chambre, que le conseil législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

"CONSEIL LEGISLATIF, vendredi 30 janvier 1829.

"Attesté,

(signé)

CHARLES DE LERY,
G. A. C. L."

[Reçu et lu pour la première fois dans la chambre d'Assemblée, samedi 31 janvier 1829.

Lu pour la seconde fois mercredi 4 février 1829.]

Attesté,

(signé)

WM. B. LINDSAY,
Dép. Greff. Ch. d'Assem.

BILL (du conseil législatif) intitulé, "Acte pour révoquer différens statuts rela-
"tifs au bénéfice du clergé, au larcin et autres offenses qui y sont liées, ainsi
"qu'aux dommages faits malicieusement aux propriétés."

"Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée et informe cette chambre, que le conseil législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

"CONSEIL LEGISLATIF, vendredi 30 janvier 1829.

"Attesté,

(signé)

CHARLES DE LERY,
G. A. C. L."

[Reçu et lu pour la première fois dans la chambre d'Assemblée, samedi 31 janvier 1829.

Lu pour la seconde fois mercredi 4 février 1829.]

Attesté,

(signé)

WM. B. LINDSAY,
Dép. Greff. Ch. d'Assem.

BILL (du conseil législatif) intitulé, "Acte pour consolider et amender les loix
"dans le Bas-Canada, relatives aux dommages faits avec malice aux pro-
"priétés."

"Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée et informe cette chambre, que le conseil législatif a passé ce bill auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

"CONSEIL LEGISLATIF, vendredi 30 janvier 1829.

"Attesté,

(signé)

CHARLES DE LERY,
G. A. C. L."

[Reçu et lu pour la première fois dans la chambre d'Assemblée, samedi 31 janvier 1829.

Lu pour la seconde fois mercredi 4 février 1829.]

Attesté,

(signé)

WM. B. LINDSAY,
Dép. Greff. Ch. d'Assem.